Parc éolien du Fond de Barle

Commune de Fressin

Département du Pas-de-Calais (62)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Pièce 7 : Capacités techniques et financières

AEPE Gingko
Atelier d'écologie paysagère & environnementale

Février 2024

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES 3

I.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE VELOCITA ENERGIES 3

II. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES 5

II.1. CAPACITES FINANCIERES DE LA SOCIÉTÉ VELOCITA ENERGIES 5

III. LES ANNEXES 8

I. PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES

I.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE VELOCITA ENERGIES

I.1.1. LA SOCIETE VELOCITA ENERGIES

Depuis 2011, Velocita Energies développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France.

Le société Velocita Energies justifie d'une performance financière solide avec un chiffre d'affaires pour l'année 2022 s'établissant à 25 millions d'euros.

À ce jour, les équipes de Velocita ont installé en France 96 éoliennes soit l'équivalent de 340 000 personnes alimentées en électricité verte.

Tableau 1 : Portfolio des unités de production d'énergie du groupe en France

Parc éolien	Département	Etape de développement	Nbre d'éoliennes	Puissance du parc
Monts du Lomont (partie 1)	Doubs	En service (2015)	5	13,9 MW
Monts du Lomont (partie 2)	Doubs	En service (2019)	6	16,7 MW
Plateau Central	Doubs	En service (2017)	29	80,6 MW
Rechet	Doubs	En service (2017)	14	38,9 MW
Entre Tille et Venelle	Côte d'or	En service (2020)	16	40 MW
Vannier Amance	Haute Marne	En service (2022)	17	42,5 MW
Sud Vannier	Haute Marne	En service (2023)	9	22,5 MW
Les Hauts de la Rigotte	Haute Saône	En construction	6	15 MW
Doubs Ouest 1	Doubs	Autorisation obtenue	6	12 MW
Doubs Ouest 2	Doubs	Autorisation obtenue	6	12 MW
Feyt Laroche	Corrèze	Autorisation obtenue	8	28 MW

Filiale à 100% d'Envision Energy depuis 2016, leader du secteur des Greentech, Velocita Energies dispose d'un large panel de savoir-faire dans l'éolien, le solaire et le stockage.

I.1.2. LE GROUPE ENVISION ENERGY

Le groupe Envision Energy est un groupe international dont le siège est situé en Chine, à Shangaï. Il est spécialisé dans la fabrication d'éoliennes, de batteries pour véhicules électriques et dans la gestion des réseaux électriques intelligents liés aux sites de production d'énergie renouvelable.

Créé en 2007, le groupe Envision Energy est désormais implanté dans le monde entier : en Asie, en Inde en Amérique du Nord et du Sud. En Europe le groupe possède plusieurs centres : Recherche et Développement à Silkeborg au Danemark, Ingénierie à Hambourg en Allemagne, finances à Londres au Royaume-Uni.

Le groupe Envision Energy justifie d'une performance financière solide avec un chiffre d'affaires pour l'année 2020 s'établissant à 4,7 milliards d'euros.

Le groupe a pour objectif de poursuivre une croissance rentable et durable, en augmentant ses parts de marché ainsi que ses investissements stratégiques dans des marchés clés comme l'éolien, le photovoltaïque, mais aussi les véhicules électriques et leurs batteries.

Ainsi en France, au-delà de sa filiale française Velocita Energies dédiée au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation de parcs éoliens et implantée à Paris, Rennes et Lyon, Envision Energy a noué en 2021 un partenariat avec le constructeur automobile Renault pour la construction sur le site de Douai (59) d'une « gigafactory » dédiée à la production de batteries électriques pour les futurs véhicules du groupe automobile.

La mise en service de cette usine est prévue pour 2024, avec un investissement de 2 milliards d'euros et la création de 2500 emplois locaux.

I.1.3. MOYENS HUMAINS DE VELOCITA ENERGIES

La société compte aujourd'hui 33 collaborateurs répartis entre Paris, Rennes et Lyon travaillant sur le terrain à toutes les phases du projet, de sa conception à son fonctionnement, en relation étroite avec les acteurs locaux dans un souci constant de concertation.

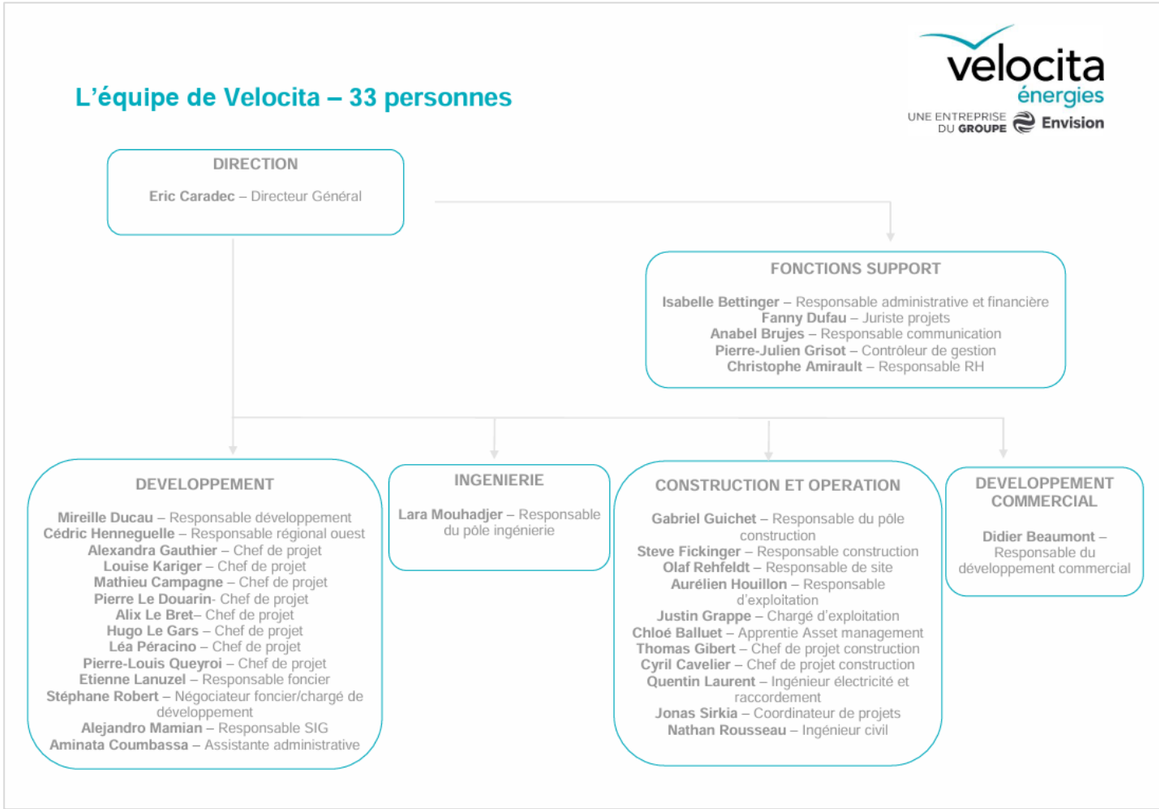

Organigramme de la société Velocita Energies

Afin d'assurer un accompagnement sur toute la chaîne d'un parc éolien, l'équipe de Velocita Energies est répartie en plusieurs pôles :

- ***Pôle Construction*** : De par son expérience et son expertise, Velocita Energies est en mesure de diriger et mener à bien la totalité d'un chantier éolien, allant de la pré-construction à la mise en service des turbines et de la production électrique sur le réseau.
- ***Pôle Maintenance*** : Velocita Energies assure un contrôle technique et économique des parcs en service dans le but de garantir et de conserver le bon fonctionnement de toutes les éoliennes.
- ***Pôle Ingénieur Etude de Vent*** : Le rôle des ingénieurs vent est transverse, il travaille en collaboration avec les équipes à différents stades du projet. Ils conseillent les chefs de projet à chaque étape des projets, veillent à leurs optimisations et guident les décisions d'investissement sur les projets
- ***Pôle Développement*** : Composé de chefs de projet, de responsables fonciers et d'un cartographe, le pôle développement est en charge des projets jusqu'à l'obtention de l'autorisation environnementale d'exploiter le parc. Velocita Energies identifie les nouveaux projets éoliens, négocie et obtient la signature des contrats pour la maitrise foncière de ces projets, pilote et coordonne les études, assure les relations et la concertation avec les différents acteurs du territoire concernés, dépose les demandes d'autorisation administrative et assure le suivi de leur instruction avec les services de l'Etat.
- ***Pôle Développement commercial*** : Velocita Energies identifie et développe un réseau de partenaires et futurs clients en France.
- ***Pôle Fonctions support*** : Les fonctions support assurent la gestion administrative, financière et juridique de la société et des projets.

II. PRESENTATION DES CAPACITES FINANCIERES

L'article D181-15-2 du code de l'environnement indique que lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L. 181-1 (autorisation au titre des ICPE), le dossier de demande est complété par une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ; »

Le maitre d'ouvrage du projet du Fond de Barle est la société Velocita énergie.

II.1. CAPACITES FINANCIERES DE LA SOCIÉTÉ VELOCITA ENERGIES

II.1.1. REMARQUES LIMINAIRES

L'article L181-27 du Code de l'environnement, issu de l'ordonnance n°2017-80 du 27 janvier 2017, dispose que l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité.

Les capacités financières d'un maître d'ouvrage désignent sa capacité d'investissement et sa capacité à respecter les engagements et obligations liés à sa qualité d'exploitant.

II.1.2. MOYENS A LA DISPOSITION DE LA SOCIETE VELOCITA ENERGIES

Pour ce projet éolien, Velocita Energies est le maître d'ouvrage du projet, qui demande les autorisations administratives nécessaires à la construction du parc et son exploitation, signe les contrats de vente de l'électricité avec EDF Obligations d'Achat, la convention de raccordement avec Enedis ou RTE et tisse toutes les relations contractuelles nécessaires à mener à bien le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance du parc éolien.

Velocita Energies, société en charge du développement, du financement, de la construction et de l'exploitation des parcs éoliens à l'échelle française et européenne, a à ce jour investi près de 300 millions d'euros dans le développement et la construction de parcs éoliens en France. Un tel montant justifie de la confiance portée par les organismes bancaires pour le financement des projets portés par cette entreprise.

II.1.3. MODALITES DE CONSTITUTION DES CAPACITES FINANCIERES

II.1.3.1. MODALITES DE FINANCEMENT

Le financement des projets éoliens français fait généralement l'objet d'un « financement de projet » auprès des banques qui fournissent un apport important fondé uniquement sur l'analyse de la rentabilité du projet, indépendamment des éventuelles autres activités des actionnaires de la société d'exploitation.

La société Velocita Energies est une structure administrative qui permet ce mode de financement.

Elle est également une société emprunteuse à laquelle les établissements de crédit peuvent accorder leur concours sans garantie prise par les actionnaires. Les banques prennent en revanche des garanties sur les installations (nantissements, hypothèques...)

II.1.3.2. LES SPECIFICITES DE L'INVESTISSEMENT EOLIEN

La filière éolienne présente une spécificité au niveau du calendrier des investissements et des charges financières, dans la mesure où ces investissements sont réalisés quasiment intégralement avant la mise en service de l'installation, au moment de l'acquisition des éoliennes auprès des fournisseurs.

En effet, les charges en phase d'exploitation sont essentiellement liées au coût de maintenance. Elles sont récurrentes, mais modérées par rapport à l'investissement initial.

Par conséquent, l'effort financier porte principalement sur les investissements de départ.

Dans ce contexte, les banques prêteuses estiment que les projets éoliens portent un risque très faible de faillite.

En effet, dans le cadre d'installations éoliennes, les études de vent menées pour déterminer le productible permettent d'évaluer assez facilement les recettes du parc éolien à financer, sur la base du contrat de complément de rémunération conclu avec EDF. Le chiffre d'affaires est donc estimé de manière fiable dès la phase de conception.

Dès lors, les établissements financiers acceptent en général de financer au moins 80 % des coûts de construction et d'installation du parc éolien. La part restante est apportée en fonds propres.

En l'espèce la société Velocita Energies, s'engage à financer cet apport de fonds propres nécessaires à la réalisation du projet, sur le même principe que les parcs éoliens déjà réalisés en France et mentionnés plus haut.

On soulignera, à ce titre, que les projets éoliens portés par Velocita Energies ont tous été réalisés avec le concours d'établissements bancaires, démontrant la capacité du groupe à lever des financements.

II.1.3.3. PROCEDURE PREALABLE AU FINANCEMENT D'UN PARC EOLIEN AVEC CONCOURS BANCAIRES

Pour obtenir un financement bancaire, Velocita Energies entreprend des démarches strictes et rigoureuses. En effet, pour octroyer leurs concours, les établissements bancaires exigent de pouvoir maîtriser précisément le Business Plan du projet à financer.

Le financement d'un projet éolien est donc établi sur la base d'études et d'analyses spécifiques à chaque projet. Un audit technique, juridique et financier est réalisé, consistant à analyser :

- La ressource en vent du site éolien à financer et la production d'électricité attendue. Ces calculs du productible sont basés sur des mesures réalisées in situ, et sont effectués par plusieurs bureaux d'études spécialisés afin de renforcer leur pertinence ;
- Les études d'impact et de dangers du projet éolien. Il s'agit de vérifier l'absence d'incidence susceptible de modifier ou même de suspendre, à terme, les autorisations d'exploiter ;

- Les modalités, conditions, coûts et délais de raccordement du parc éolien au réseau public de distribution ou de transport ;
- Les actes fonciers pour s'assurer de la maîtrise foncière permettant la construction et l'exploitation des installations dans les parcelles.
- Les autorisations de construire, d'exploiter, de défricher… afin de s'assurer que tous les droits sont obtenus.
- Les contrats liés à l'exploitation : contrat d'achat de machines et contrats de maintenance en rapport, contrats d'assurance, contrat d'achat d'électricité (coûts, délais de livraison, conditions financières …)
- Les contrats liés à la construction : contrat de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux, etc.

II.1.4. PLANS D'AFFAIRES PREVISIONNELS DU PARC EOLIEN DU FOND DE BARLE

Le Maître d'Ouvrage du parc éolien est la société Velocita Energies.

Le plan d'affaires prévisionnel figurant ci-après est établi sur 25 ans ce qui correspond à la durée minimale prévisible d'exploitation du parc éolien et les paramètres suivants ont été pris en compte :

II.1.4.1. EVALUATION DU PRODUCTIBLE

L'évaluation du productible est réalisée à partir des mesures du gisement de vent sur le site du projet éolien.

Pour le projet du Parc Eolien du Fond de Barle les mesures sont en cours depuis mai 2022 à l'aide d'un mât de mesures de 100m de hauteur, installé sur la Commune de Fressin.

Cette durée de mesures au-delà des standards habituels permet de disposer d'une très bonne connaissance du potentiel éolien sur le site.

Ces valeurs sont également pondérées avec les données de stations météorologiques locales relevées sur une plus longue période encore.

L'évaluation du productible prend alors en compte les caractéristiques des éoliennes susceptibles d'être installées, ainsi que toutes les pertes potentielles (effets de sillage, bridages environnementaux, bridage acoustique, pertes électriques).

En l'état, il est retenu un productible correspondant à 3 117 heures équivalent pleine puissance.

II.1.4.2. PUISSANCE UNITAIRE DES EOLIENNES

Les plans d'affaires sont basés sur 3 éoliennes Envision d'une puissance unitaire de 4.5 MW et 1 éolienne Envision d'une puissance unitaire de 3.2MW.

II.1.4.3. MONTANT DE L'INVESTISSEMENT

L'investissement comprend neuf postes :

1. Les aérogénérateurs
2. Les fondations et terrassements
3. Les aménagements divers
4. Le raccordement aux réseaux
5. Les liaisons électriques intra-sites
6. Le développement du projet
7. L'exécution (maîtrise d'œuvre)
8. Conseils techniques et juridiques
9. Coût de financement (emprunt bancaire et autres)

Le projet est composé de 4 aérogénérateurs représentant une puissance totale de 16,7 MW, soit un investissement total d'environ 26 millions d'euros.

II.1.4.4. MONTANT DES CHARGES D'EXPLOITATIONS ESTIMEES

Les charges d'exploitations retenues sont les suivantes :

- Frais de maintenance préventive et curative ;
- Coût de gestion technique et administrative - Exploitation à distance par système de supervision déporté ;
- Frais liés aux raccordements aux réseaux (électricité, téléphone, internet…) ;
- Autres charges d'exploitation (suivis réglementaires environnementaux, impôts locaux, loyers, assurances, etc).

II.1.4.5. MONTANT DES RECETTES ESTIMEES

Les recettes proviendront de la vente sur le marché de l'électricité à laquelle s'additionne, ou se soustrait le complément de rémunération prévu par la législation, dans le cadre de la procédure des appels d'offre proposés par la Commission de Régulation de l'Energie tous les 6 mois. Seuls les projets autorisés sont éligibles à ces appels d'offre réguliers. Les derniers résultats publiés par la CRE en mai 2023 présentent un prix moyen des projets lauréats à 85,29 par MWh.

La vente directe de l'électricité sur le marché via les agrégateurs est aussi possible, mais soumis à l'évolution régulière des prix de l'énergie et sans la garantie de stabilité offerte par le complément de rémunération.

L'hypothèse retenue pour établir le plan d'affaire du Parc Eolien Du Fond de Barle est une hypothèse de 85€ par MWh, correspondant au prix moyen des récents résultats des appels d'offre de la CRE.

Pour un parc éolien de 3 machines de 4,5 MW de puissance unitaire et une machine de 3,2MW, de 16,7 MW de puissance totale, la production annuelle est estimée à plus de 52 060 MWh, générant un chiffre d'affaires annuel d'environ 4,374 millions d'euros.

II.1.4.6. COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL DU PROJET

Les principales caractéristiques liées à cet investissement sont les suivantes

Tableau 2 : Données économiques du projet

Paramètre	Unité	Valeur *Puissance unitaire*
		4 ,5 MW et 3,2 MW
Nombre d'éoliennes		4
Puissance électrique totale	MW	16,7
Production annuelle moyenne	GWh	52
C.A. annuel moyen sur 25 ans	kEUR	4 374
Investissement	kEUR	25 914

II.1.4.7. PLAN D'AFFAIRES PREVISIONNEL DU PROJET EOLIEN DU PARC EOLIEN DU FOND DE BARLE

Tableau 3 : Analyse du plan d'affaires prévisionnel

			2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039
Chiffres d'affaires	KEUR	109 352	4 425	4 451	4 478	4 505	4 532	4 559	4 586	4 614	4 641	4 669	4 697	4 726	4 754	4 782
Charges d'exploitation	KEUR	-18 817	-487	-604	-616	-620	-625	-688	-693	-698	-703	-738	-754	-760	-766	-771
dt frais de maintenance	KEUR	-4 698	-156	-147	-148	-149	-149	-170	-171	-172	-173	-183	-188	-189	-190	-192
dt autres charges d'exploitation	KEUR	-9 396	-312	-293	-295	-297	-299	-339	-341	-343	-345	-367	-376	-379	-381	-383
dt taxes locales	KEUR	-4 723	-20	-164	-173	-175	-177	-179	-181	-183	-185	-188	-190	-192	-194	-197
Excédent Brut d'Exploitation	KEUR	90 535	3 937	3 847	3 862	3 884	3 907	3 871	3 893	3 916	3 938	3 932	3 943	3 966	3 988	4 011
Dotations aux amortissements	KEUR	-25 914	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296	-1 296
Résultat d'Exploitation	KEUR	64 621	2 642	2 551	2 566	2 589	2 611	2 576	2 598	2 620	2 643	2 636	2 647	2 670	2 693	2 715
Résultat financier	KEUR	-12 117	-1 125	-1 070	-1 017	-963	-909	-854	-800	-746	-691	-636	-581	-526	-471	-416
EBT	KEUR	52 504	1 517	1 481	1 550	1 626	1 702	1 722	1 798	1 874	1 951	2 000	2 066	2 144	2 221	2 300
Impôt sur les sociétés	KEUR	-13 226	0	-69	-155	-236	-309	-362	-424	-481	-534	-576	-619	-662	-684	-704
Impôts différés	KEUR	0	-384	-306	-237	-176	-122	-73	-31	7	41	71	98	121	124	124
Résultat Net	KEUR	39 278	1 132	1 106	1 157	1 214	1 272	1 286	1 343	1 401	1 459	1 495	1 544	1 603	1 661	1 720
Capacité d'autofinancement	KEUR	76 909	3 917	3 758	3 687	3 629	3 578	3 489	3 450	3 415	3 384	3 336	3 304	3 284	3 284	3 287
Flux de remboursement de la dette	KEUR	-33 819	-2 203	-2 123	-2 074	-2 026	-1 978	-1 914	-1 866	-1 818	-1 769	-1 713	-1 661	-1 612	-1 563	-1 514
Flux de trésorerie disponible	KEUR	43 090	1 714	1 635	1 613	1 603	1 600	1 576	1 584	1 597	1 615	1 623	1 643	1 671	1 721	1 773

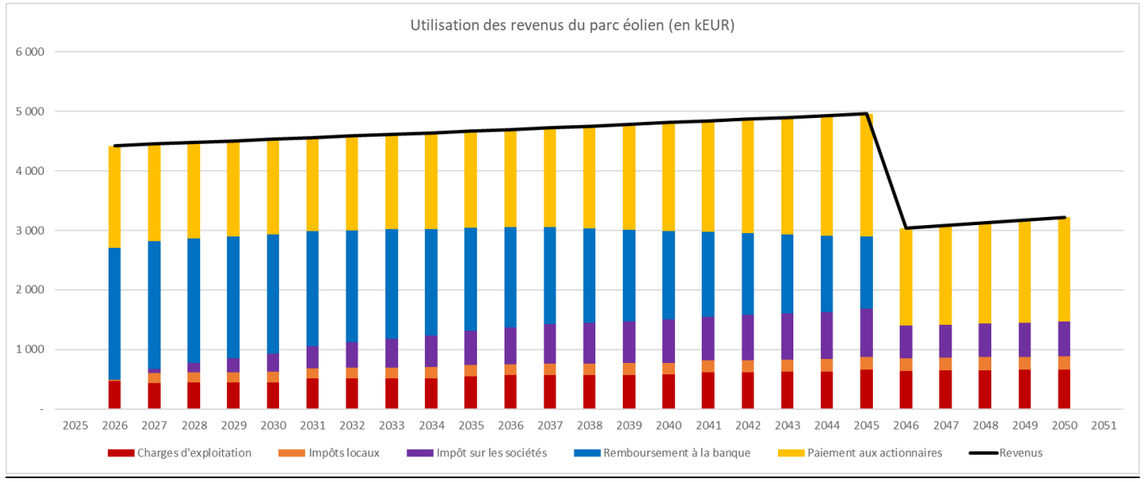

Le plan d'affaire prévisionnel de l'exploitation du Parc Eolien du Fond de Barle présente de très bonnes perspectives, qui assurent à la société d'obtenir un financement bancaire au moins égal à 80% de l'investissement.

Le chiffre d'affaires issu de la vente de l'électricité est toujours très supérieur aux charges d'exploitation, la capacité d'autofinancement est toujours supérieure aux obligations de la dette, intégralement remboursée à l'issue d'une période de 20 ans correspondant au complément de rémunération, et présente une trésorerie excédentaire dès la première année d'exploitation pour faire face aux éventuels aléas d'exploitation.

Les capacités techniques et financières de la société Velocita Energies pour mener à bien le projet de 4 éoliennes du Parc Eolien du Fond de Barle sont donc assurées.

.

III. LES ANNEXES

ANNEXE 1 - KBIS DE LA SOCIETE PROJET 9

Annexe 1 - KBIS de la société projet

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2013B17044

Code de vérification : IphVVNwtkM
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 13 novembre 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	795 154 418 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation	06/09/2013
Dénomination ou raison sociale	**VELOCITA ENERGIES**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	18 000 000,00 EUROS
Adresse du siège	Centre Wojo Paris-Montparnasse 82 avenue du Maine 75014 Paris
Domiciliation en commun	
Nom ou dénomination du domiciliataire	WOJO EXPLOITATION FRANCE
Immatriculation au RCS, numéro	808 635 296
Activités principales	Etudes techniques et d'ingénierie liées à la conception, la réalisation et la maîtrise d'oeuvre de projets de construction de sites développant des énergies alternatives.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 05/09/2112
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	Zheng Dongshan
Date et lieu de naissance	Le 25/06/1962 à Hubei (Chine)
Nationalité	Chinoise
Domicile personnel	Futian District 7 502 Xiangxieli Garden 2 Fengtian Road Shenzhen (Chine)

Directeur général

Nom, prénoms	Caradec Eric
Date et lieu de naissance	Le 21/07/1965 à Suresnes (92)
Nationalité	Française
Domicile personnel	29 rue des Grands Meurgers 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	ERNST & YOUNG ET AUTRES
Forme juridique	Société par actions simplifiée à capital variable
Adresse	Paris la Défense 1-1-2 place des saisons 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	438 476 913 Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	AUDITEX
Forme juridique	Société par actions simplifiée à capital variable
Adresse	Paris la Défense 1-1-2 place des saisons 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	377 652 938 Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 21 du 21/02/2018 — SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION : DENOMINATION VELOCITA ENERGIES FORME JURIDIQUE SASU SIEGE SOCIAL 20 avenue de la Paix 67000 Strasbourg RCS 532 706 967 Strasbourg

R.C.S. Paris - 14/11/2023 - 09:14:44 page 1/2

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2013B17044

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Centre Wojo Paris-Montparnasse 82 avenue du Maine 75014 Paris
Activité(s) exercée(s)	Etudes techniques et d'ingénierie liées à la conception, la réalisation et la maîtrise d'oeuvre de projets de construction de sites développant des énergies alternatives.
Date de commencement d'activité	23/08/2013
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rennes
R.C.S. Lyon

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Paris - 14/11/2023 - 09:14:44 page 2/2